

Traite BERAKHOT

Proposition de plan – Quatrième chapitre – Daf 31 a et b

31 a

Guemara

- *Mar brei d'Ravina vit que les Rabanan étaient trop joyeux au mariage de son fils ; il apporta un cristal précieux d'une valeur de 400 Zuz et le brisa pour supprimer leur gaieté.*
- *Rav Ashi fit de même au mariage de son fils.*

- *Lors du mariage de Mar brei d'Ravina, les Rabanan ont demandé à Rav Hamnuna Zuti de chanter pour eux.*
 - *Rav Hamnuna a chanté : Malheur à nous si nous mourons, malheur à nous si nous mourons !*
 - *Rabanan : Que devons-nous répondre ?*
 - *Rav Hamnuna : Vous devriez dire : "Où sont notre Torah et nos Mitzvot pour nous protéger (de Gehinom) ?*

R. Yochanan : Il est interdit de se remplir la bouche de rire dans ce monde : "Az Yemalei Sechok Pinou ... ", c'est seulement à ce moment-là que le rire nous remplira la bouche ;

- *Le verset ne le permet que lorsque les nations diront (au temps du Mashi'ach), "Higdil Hash-m La'asot Im Eleh".*
- *Reish Lakish n'a jamais rempli sa bouche de rires après avoir entendu cela de la bouche de R. Yochanan.*

Beraita :

- *On ne peut pas commencer à prier au cours d'un jugement ou en déterminant la Halachah (de peur d'être distrait pendant la prière),*
- *on peut prier en apprenant une Pesukah Halachah (une Halachah claire, déterminée à l'avance, qui ne nécessite pas de réflexion profonde).*
 - *Qu'est-ce qui est considéré comme une Halachah Pesukah ?*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- Réponse 1 (Abaye) : La loi de R. Zeira est un exemple.
 - R. Zeira : [Même si une femme ne peut pas devenir Zavah si elle ne voit pas de sang pendant trois jours consécutifs,] les filles d'Yisrael sont tenues de [se considérer comme Zavot et] d'observer sept jours d'abstinence (avant de s'immerger) après avoir vu ne serait-ce qu'une minuscule goutte de sang de la taille d'un grain de moutarde.

- Réponse 2 (Rava) : Les lois de R. Hoshaya et du Rav Huna en sont des exemples.
 - R. Hoshaya : Une personne peut ruser, et apporter des produits dans sa maison avec la paille, et son animal (ou une personne, s'il mange par hasard) peut manger sans prélèvement.
 - Rav Houna : Si l'on laisse couler le sang d'un Korban, le sang est Asur b'Hana'ah, Me'ilah s'applique à lui.

➔ Les Rabanan suivaient notre Mishnah (exigence d'être sérieux avant de prier),
 ➔ Rav Ashi suivait la Beraita (il commençait après avoir étudié une Halachah Pesukah).

Beraita :

- ➔ On ne peut pas commencer à prier en situation de tristesse, de paresse, de rire, de moquerie, de l'étourderie ou des paroles oiseuses, mais plutôt dans un esprit de Simchah d'accomplir une Mitzvah ;
- ➔ De même, on ne doit pas prendre congé de son ami au milieu des moqueries, des rires, des étourdissements ou des paroles oiseuses, mais plutôt au milieu d'un [enseignement de la] Halachah
 - Nous constatons que les premiers Nevi'im terminaient leurs paroles (Seforim) par des louanges et des consolations.
 - Mari brei d'Rav Huna - Beraita : Il faut quitter son ami au milieu d'un [enseignement de] la Halachah, car à travers elle, il se souviendra de lui.
 - Rav Kahana a accompagné Rav Simi bar Ashi de Pum Nahara jusqu'à Bei Tzenita ; quand il est arrivé, il a dit : "Les gens disent que ces dattiers viennent d'Adam ha'Rishon".

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Rav Simi bar Ashi : Cela me rappelle l'enseignement de R. Yosi b'Rebbi Chanina !*
 - *R. Yosi b'Rebbi Chanina : Que signifie le verset "Ba'Aretz Lo Avar Ba Ish, ve Lo Yashav Adam Sham" -- puisque personne n'est passé par là, évidemment personne ne s'y est installé !*
 - *Ceci enseigne qu'Adam ha'Rishon a décrété quels lieux seraient colonisés et lesquels ne le seraient pas, et cela a été accompli.*

Nous avons une Beraita : Celui qui prie doit diriger son cœur vers le Ciel ;

➔ *Aba Shaul : "Tachin Libam Takshiv Oznecha" (Hash-m écoute attentivement une telle prière).*

Nous avons une Beraita / R. Yehudah : Quand R. Akiva priait avec le Tzibur, il priait rapidement, pour ne pas les accabler ;

➔ *Lorsqu'il priait seul, on le laissait dans un coin et on le retrouvait plus tard dans un autre coin.*

- *Comment se déplaçait-il ? (On doit rester immobile pendant la prière !)*
 - *Il s'est déplacé en faisant de nombreuses réverences.*

R. Chiya bar Aba : On devrait toujours prier dans une pièce avec des fenêtres

Beraita :

- ➔ *Peut-être qu'on peut prier toute la journée !*
 - *"Vé Zimnin Telata..." (Daniel ne priait que trois fois par jour).*
 - *Peut-être a-t-il commencé à prier trois fois par jour seulement après son exil !*
 - *Non, " il avait l'habitude de le faire.*
- ➔ *On peut peut-être prier dans n'importe quelle direction !*
 - *Non, "Neged Yerushalam."*
- ➔ *On pourrait peut-être prier les trois Tefilot consécutivement !*
 - *Non, cf. David a prié "Erev va Boker ve Tzaharayim".*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- ➔ *On peut peut-être prier de manière audible !*
 - *Non, cf. Chanah a prié "v'Kolah Lo Yishame'a".*

- ➔ *On peut peut-être demander ses besoins et ensuite prier [les trois premières bénédictions de louange] !*
 - *Non, cf. verset : Rinah fait référence à la louange, elle précède la Tefilah (demande).*

On ne peut rien dire entre [la fin de] Emet v'Yatziv et Shemoneh Esreh, mais on peut ajouter [des prières] après Shemoneh Esreh, même aussi longues que la confession de Yom Kipur !

- ➔ *R. Chiya bar Ashi : Même si on peut demander [n'importe quoi] dans la Tefilah de Shome'a, on peut ajouter [des prières] après Shemoneh Esreh, tout comme la confession de Yom Kipur !*

Rav Hamnuna : Nous apprenons tant de lois importantes dans la Tefilah de Chanah !

- ➔ *"Al Libah" : cela enseigne que celui qui prie doit avoir une intention ;*
- ➔ *"Rak Sefateha Na'ot" - cela enseigne que l'on doit articuler les mots avec ses lèvres ;*
- ➔ *"V'Kolah Lo Yishame'a" - on ne peut pas éléver la voix ;*
- ➔ *Celui qui est ivre ne peut pas prier ;*
- ➔ *R. Elazar : "VaYomer Eleha Eli Ad Matai Tishtakarin" - celui qui voit quelqu'un faire quelque chose d'inapproprié doit le réprimander.*
 - *Version 1 (Ula ou R. Yosi b'Rebbi Chanina) : "Va'Ta'an Chanah va'Tomer Lo Adoni" - vous (Eli) n'êtes pas un maître en la matière (de ma prière), et Ru'ach ha'Kodesh n'est pas sur vous ; Vous soupçonnez [que je suis ivre, mais vous avez tort].*
 - *Version 2 : Elle lui a dit : "N'êtes-vous pas un maître ? N'avez-vous pas Ru'ach ha'Kodesh ?!"*
 - *Pourquoi m'avez-vous jugé défavorablement ? Ne savez-vous pas que je suis angoissé ; je n'ai pas consommé de vin ni de boisson forte !*
- ➔ *R. Elazar : "Vé Yayin vé shechar Lo Shatiti" - cela enseigne que si l'on est suspecté à tort, il faut en informer celui qui le soupçonne.*
- ➔ *R. Elazar : "Al Titen Et Amatecha ..." - ce livre enseigne que prier en étant ivre, c'est comme servir des idoles ;*
 - *Il est écrit "Beliya'al", comme il est écrit à propos de ceux qui incitent à servir l'idolâtrie*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- ➔ "Va'Ya'an Eli va'Yomer Lechi l'Shalom" - cela montre que celui qui soupçonnait à tort quelqu'un doit l'apaiser ;
- ➔ De plus, il doit la bénir -- "vé-KElokei Yisrael Yiten Et Shelatech".
- ➔ R. Elazar : "Va'Tidor Neder va'Tomer Hash-m Tzevakot" -- Chanah a été la première personne à appeler Hash-m par ce nom ;
 - Elle a dit : "Tu as créé tant de légions -- est-ce difficile pour Toi de me donner un fils ?!"
 - C'est une parabole : un roi mortel a préparé un repas pour ses serviteurs. Un pauvre s'est présenté à la porte et a demandé un morceau de pain ; personne n'a fait attention à lui ;
 - Il entra de force pour voir le roi, et dit : "De ce grand repas que vous avez fait, est-il difficile pour vous de me donner un morceau de pain ?!"
- ➔ R. Elazar : "Im Ra'oh Tir'eh" -- elle a dit, si vous voulez voir [mon angoisse et accéder à ma demande], très bien ; sinon, vous verrez que je m'isolerai avec un autre homme devant mon mari, Elkanah, et il me fera boire l'eau de la Sotah (comme je n'ai rien à me reprocher, j'aurai une descendance après cela avec mon mari) ;
 - Cela marche bien avec l'opinion selon laquelle si elle (une femme innocente qui boit du Mei Sotah) était stérile, elle concevrait ;
 - Mais selon l'opinion opposée, qui dit que "v'Nizre'ah Zara" ne s'applique qu'aux femmes qui ont déjà eu des enfants, pourquoi a-t-elle dit "Im Ra'oh Tir'eh" ?
 - Beraita au nom de R. Yishmael : "Vé-Niktah v'Nizre'ah Zara" -- si elle était stérile, elle concevrait ;
 - R. Akiva : C'est déraisonnable -- si c'est le cas, toutes les femmes stériles s'isoleraient avec d'autres hommes, et (puisque elles sont innocentes) elles concevront !
 - Au contraire, si elle avait l'habitude d'accoucher dans la douleur (ou de donner naissance à une fille, à un petit, à un sombre ou à un seul enfant), elle donnera naissance facilement (ou à un garçon, à un grand, à un bébé blanc ou à des jumeaux).
 - En fait « Im Rao Tire » ne veut rien ajouter de particulier, c'est ainsi que les gens parlent ; la Torah parle aussi ainsi.

R. Yosi b'Rebbi Chanina : Pourquoi s'est-elle appelée trois fois "Votre servante" « Amatecha »

- ➔ Elle a dit : "Tu as créé trois choses qui mettent les femmes à l'épreuve (une personne qui transgresse ces choses est susceptible de mourir à un moment de danger) -- les Mitzvot de Nidah,

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Chalah et le fait d'allumer des bougies de Shabbat -- est-ce que j'ai transgressé l'une d'entre elles ?

- Chanah a demandé, "vé Natata la'Amatecha Zera Anashim". Que signifie ce verset ?
 - Réponse 1 (Rav) : Quelqu'un qui est important parmi les hommes.
 - Réponse 2 (Shmuel) : Quelqu'un qui oindra deux hommes pour devenir roi, et qui sont-ils ? Shaul et David ;
 - Réponse 3 (R. Yochanan) : C'est celui qui est assimilé à deux hommes : "Moshé ve Aharon ... u'Shmuel b'Kor'ei Shemo."
 - Réponse 4 (Rabanan) : C'est celui qui sera "absorbé" parmi les hommes (il ne se distinguera pas) ;
 - Rav Dimi : Il ne doit pas être grand ou petit, mince ou gros, pâle ou rouge, [excessivement] sage ou insensé.
 - R. Yehoshua ben Levi : "Ani ha'Ishah ha'Nitzevet Imechah ba'Zeh" -- [Eli était debout parce qu'] il est interdit de s'asseoir à moins de quatre Amot de quelqu'un qui prie.

➔ R. Elazar : "El ha'Na'ar ha'Zeh Hitpalalti" -- Shmuel avait tranché la loi devant son Rabbi (Eli -- ceci sera expliqué) :

- "Va'Yishchatu ..." Que signifie ce verset : « parce qu'ils ont abattu le taureau, donc ils ont amené Shmuel à Eli ! » ?
- Eli leur avait dit de faire abattre un animal par un Kohen ; cela a causé un retard, et Shmuel leur a dit qu'un Zar pouvait aussi abattre [Kodshim] (c'est pourquoi ils l'ont amené à Eli).
- Eli : Quelle est ta source pour cela ?
 - Shmuel : Il n'est pas dit "v'Shachat ha'Kohen", mais plutôt "v'Hikriva ha'Kohanim" - les Kohanim sont requis [uniquement] pour recevoir le sang et les Avodot qui s'ensuivent, mais un Zar peut abattre.
 - Eli : Vous avez bien répondu ; cependant, celui qui tranche la loi devant son Rabbi est Chayav Mitah !
 - Chanah : "Ani ha'Ishah..." (et tu m'as béni en me disant que Hashem devait répondre à ma prière - ne le punis pas) !
 - Eli : Je vais punir Shmuel et prier pour que Hashem te donne un plus grand enfant !
 - Chanah : "El ha'Na'ar ha'Zeh Hitpalalti" (j'ai prié pour cet enfant, pas pour un autre enfant) !

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- ➔ R. Elazar : "V'Chanah Hi Medaberet Al Libah" - elle a discuté de questions de son cœur ;
 - Elle a dit : "Vous n'avez rien créé dans une femme pour rien ; il y a des organes pour voir, entendre..., des seins pour allaiter -- donnez-moi un enfant, pour que je puisse utiliser les miens !
- ➔ R. Elazar : Si l'on jeûne le Shabbat (il souffre beaucoup, voyant tous les autres manger), les décrets contre lui sont déchirés, même s'ils sont de sa naissance !
 - Néanmoins, il est susceptible d'être puni s'il ne jouit pas du Shabbat.
 - Que doit-il faire (pour éviter cette punition) ?
 - Il devrait jeûner un jour de plus pour expier le jeûne du Shabbat.
- ➔ R. Elazar : "Va'Tipalel Al Hash-m" -- Chanah a présenté des arguments gagnants contre ("Al") Hash-m.
- ➔ R. Elazar : Eliyahu s'est adressé avec force à Hash-m.
 - R. Shmuel bar R. Yitzchak : Quelle est la source selon laquelle Hash-m a accepté les paroles d'Eliyahu ?
 - Il a dit : "va'asher Hare'oti" (J'ai créé leur penchant pour le mal).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Editions Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.com (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg zatsal)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com